

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2015

-----

L'an deux mille quinze et le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 04/12/2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

**Présents** : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Myriam FERRIERE, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Eric GALLY, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN

**Absente** : Mme Danick FLEURY

Monsieur Gilles BELTRI a été élu secrétaire.

A la demande de M. Beltri et avec l'accord du conseil, les rectifications suivantes sont portées au compte rendu de la réunion du 29/10/15 :

- Impositions 2015 : L'attention de la population doit être attirée sur le fait que l'augmentation des impôts locaux en 2015 est due à l'augmentation conséquente des taux de la CCALM par la Préfète de la Somme.
- Soirée Beaujolais : M. Beltri demande que soit rectifiée l'information du déroulement de cette soirée sous la responsabilité de l'Ass. Les Minots, alors que les membres de cette association présents en réunion de conseil s'étaient prononcés contre.

Par ailleurs, le Conseil tient à préciser, contrairement à sa mise en cause dans l'annulation de la soirée beaujolais (cf. courrier du remis aux parents d'élèves par les administrés organisateurs), qu'à aucun moment il ne s'est prononcé sur le déroulement de cette manifestation et que cette annulation n'est pas de sa responsabilité.

## **1 / SDCI – Fusion des communautés de communes :**

Le Conseil doit se prononcer sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale, communiqué par La Préfète de la Somme, et qui prévoit la fusion de la Ccalm avec la Communauté de communes d'Ailly/Noye regroupant ainsi 49 communes et 22.440 habitants, conformément aux dispositions de la loi NOTRe et qui prévoit entre autres, un seuil minimum de 15.000 hab. pour ces EPCI.

Plusieurs réunions ont été organisées et le Maire informe que même si le projet reçoit l'approbation d'une majorité des élus de la Ccalm, nombreux sont ceux qui souhaitent, malgré tout, un rassemblement plus important avec les communautés de communes de Montdidier et Roye, en plus. M. Daigny précise, suite aux réunions préparatoires auxquelles il a assisté, que les Présidents de ces communautés ne souhaitent nullement une fusion avec la Ccalm, contrairement à celle d'Ailly/Noye.

La fusion amènera à ajuster les compétences obligatoires et en conséquence les impositions ; les communautés devront délibérer pour définir les compétences optionnelles (compétence petite enfance sur Ailly sur Noye et prise en charge partielle du personnel scolaire, par exemple).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce par 10 voix favorable à cette fusion, 1 voix contre et 3 abstentions.

## **2/ ACCESSIBILITE ECOLE :**

Le Maire revient sur le plan proposé par l'architecte pour l'accessibilité dans la cour de l'école ; l'effectif des enfants est croissant et l'aménagement va venir réduire l'espace disponible dans la cour. Il suggère d'étudier l'installation d'un ascenseur ou l'aménagement d'une rampe d'accès. L'idée de déplacer l'entrée principale de l'école rue de l'église, par les garages communaux, est également évoquée.

L'architecte sera saisi et les commissions compétentes se réuniront.

## **3/ VOIRIE ET STATIONNEMENT :**

- Le Maire communique aux Conseillers le souhait du conseil d'école et de la Directrice de voir la rue des écoles aménagée en zone piétonne pour des raisons de sécurité. Cette

demande soulève de nombreuses observations. L'idée d'instaurer un sens unique est évoquée. La commission compétente se réunira.

- Stationnement alterné : le Maire demande l'accord du conseil pour maintenir le stationnement alterné dans la commune même si des dérogations existent pour certaines rues (Picardie, Fleurs, Eglise,...). Il propose le décaissement de zones engazonnées pour les aménager avec des cailloux pour faciliter le stationnement (rue des Vergeaux).

Le Conseil maintient le stationnement alterné dans la commune et ne valide pas les aménagements prévus rue des Vergeaux, la situation actuelle ne posant pas de difficultés.

- Travaux de voirie 2016 – La commission les recensera.
- Stationnement rue du 11 novembre : des riverains côté impair se plaignent de la gêne récurrente des chargements de camions sur la ferme Laurain-Damay pour la circulation et le stationnement de véhicules. Le Maire a reçu les deux parties et propose à chacun d'exposer les faits. Plusieurs solutions se présentent : le chargement des camions dans la cour, le stationnement unilatéral.

M. Gally se propose comme médiateur pour trouver un arrangement pour le bien-être de tous. Le Conseil accepte cette proposition.

- Stationnement Allée des Tilleuls : M. Mme Depas ont attiré l'attention du Maire et des Conseillers sur «l'anarchie» qui règne au niveau du stationnement dans cette rue dont ils sont riverains. Bien qu'interdit, de nombreux véhicules y stationnent jusque devant leur porte lors de rassemblements à la salle polyvalente sans intervention particulière de la commune alors qu'à plusieurs reprises ils ont été rappelés à l'ordre. Quelle est la règle, peut-elle être assouplie ?

Le Maire répond que dans certains cas la tolérance est de mise et qu'il est toujours possible, même si regrettable, de demander le déplacement des voitures par leurs propriétaires. Les Conseillers demandent alors un peu de souplesse envers les administrés de la part de la commune.

Un stationnement «handicapé» est demandé pour son activité professionnelle ; considérant la proximité de l'emplacement aménagé près de l'église, le Conseil juge cet aménagement suffisant. Par ailleurs, le Maire précise que M. Depas devra, comme tout établissement recevant du public, se conformer à la réglementation et rendre son cabinet accessible aux personnes handicapées.

- Allée des coquelicots : Le Maire a été sollicité par M. Cheval, Président du Syndicat d'eau, au sujet du réseau de distribution d'eau potable allée des coquelicots ; en effet, la canalisation d'alimentation et les branchements se situent en domaine privé, une convention d'individualisation a été signée entre le Siep et M. Viltart et un compteur général permettant la facturation des consommations est installé en domaine public à l'entrée du chemin.

M. Viltart demande la rétrocession de l'allée à la commune. Le Maire l'a donc reçu en mairie avec son conseiller juridique ainsi que M. Cheval et les représentants du SIEP.

Il ressort des échanges que la Préfecture doit être saisie de la question ; le Maire a rencontré la Sous-Préfète qui doit lui faire une réponse écrite.

Les Conseillers regrettent de ne pas avoir été prévenus de cette entrevue ; Mrs Daigny, Damay, délégué Siep, et Beltri y auraient assisté. Mme Patte rappelle qu'en séance du 02/04/2015 le conseil s'est prononcé à l'unanimité contre cette rétrocession aux conditions fixées par M. Viltart.

#### **4/ FINANCES COMMUNALES :**

- Matériel scolaire : les équipements numériques installés dans les classes ne fonctionnent plus correctement ; leur remplacement est à envisager. La commune a équipé le cours moyen et la Ccalm le cours élémentaire. Achat de vidéoprojecteur et de tableau triptyque est envisagé mais un diagnostic devra être fait au préalable et le matériel choisi en fonction du coût des consommables.
- Subvention classe de neige : La Ville de Moreuil finance un séjour à la neige pour les élèves de CM2. Une participation est demandée aux familles ; elle est majorée de 210€ pour les familles extérieures. Une demande de participation a été présentée en mairie par une famille.

Le Conseil se prononce contre cette participation. 11 contre – 3 abstentions

- Annualisation du temps de travail – poste d'animateur et adjoint technique : Le Maire communique les nouvelles données de rémunération des emplois occupés par Mme Sandrine Darcis suite à une éventuelle annualisation du temps de travail. La prise en compte de l'expérience professionnelle de l'agent et le règlement des salaires sur 12 mois amènent un surcoût annuel, charges incluses de 210€. Le Conseil souhaite savoir si l'annualisation peut être réalisée en maintenant l'agent en CDD, en attendant de voir l'évolution de la mutualisation des services avec la fusion des communautés de communes.
- Prime de fin d'année : Elle est versée aux agents de la commune et pour les non titulaires au prorata des mois de présence. Elle sera également versée à Kévin Darcis, sous contrat aidé.
- Grange Kornoutytch : Le certificat d'appel vient d'être communiqué en mairie. La démolition peut intervenir. Le Maire présente deux devis – BLFTP de Proyart pour 792€ et Brunel pour 948€. Un autre a été demandé à l'ent. Scherpereel. Ils ont été établis avant qu'une partie de la grange ne s'effondre, donc le coût final sera moindre. Le Maire propose aux Conseillers d'engager la dépense dans la limite du devis le moins élevé : Adopté.  
Le bâtiment sera démoli et les gravats poussés sur le terrain ; les Conseillers conviennent que si le péril cessera, l'environnement ne sera guère amélioré après.
- Engagement de dépenses d'investissement 2016 avant le vote du budget : Le Conseil autorise le Maire à régler les dépenses d'investissement 2016 ou restes à réaliser 2015 avant le vote du budget 2016, dans la limite du ¼ des prévisions inscrites au budget 2015. Une délibération chiffrée sera rédigée en ce sens.
- Décision modificative n° 2 : Elle permet d'ajuster les prévisions afin d'éviter tout rejet de paiement d'ici la fin de l'année. Elle s'équilibre à 5.683<sup>€</sup> en fonctionnement : Adoptée

#### **5/ QUESTIONS DIVERSES :**

- Le rapport d'activités 2014 de la FDE80 est à la disposition des conseillers en mairie.
- Eolien : La réponse de la Sté Elicio a été communiquée à chacun par mail et apporte des explications quant aux observations faites en séance du 29 octobre : M. Daigny fait remarquer que si la présence d'une flèche rouge sur l'axe des temps s'explique par une erreur de copié-collé, le courrier évoque la mise en place d'un comité de suivi du projet, interface entre le concepteur et le conseil, pour éviter de réunir le Conseil municipal à chaque fois – qui nomme ce comité, qui peut en faire partie.  
Mmes Desseaux et Cleuet, Mrs Daigny Beltri, Gally et Damay formeront ce comité de suivi avec le Maire.
- Téléphone garderie : Mme Ferrière demande si le téléphone est installé dans la garderie ; une ligne a été tirée de la salle polyvalente et le n° est le suivant 03.22.94.34.91
- Parking rue du 8 mai : Les travaux sont en cours d'achèvement. Même si les travaux ont été réalisés sérieusement par l'ent. Scherpereel et que le décaissement est suffisant, des réserves sur la durabilité du fond seront faites à la réception des travaux car la sous structure n'était pas très homogène selon M. Daigny.
- Bulletin municipal : M. Beltri demande que soient rectifiées les couleurs du ruban du blason pour la Croix de Guerre 14/18.
- Horaires réunions de conseil : Le Maire propose d'avancer à 20h. les réunions. Considérant les activités et obligations de chacun, l'heure est maintenue à 20h.30
- Mme Patte interpelle le Maire sur la demande de rdv présentée par les Adjointes ; il est dommage que ce rendez-vous n'ait pas eu lieu avant la présente réunion de conseil.  
Elle questionne ensuite M. Thibaut sur l'étude de remplacement de la lame niveleuse pour le déneigement. Il répond être en attente de nouveaux devis.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 17 décembre 2015

Le Maire,